

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTE n° 99.084

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 22 juillet à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

16 JUILLET 1999

16 JUILLET 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, CARRIE et GAVEN, Mme GEOFFROY, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. LE GUEUT représenté par M. MOST, Maire
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON, MME PELTIER et M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 30

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE HIPPIQUE ROYAN COTE DE BEAUTE

VOTE : UNANIMITE

Pour 1999, afin de lui permettre de faire face à ses engagements, il est proposé de verser, à titre exceptionnel, une subvention à la SHRCB de 250 000 Francs décomposée en deux parts :

Soutien à l'activité :
200 000 F.
équestre du club

Compensation du loyer : 50 000 F.
supporté au titre de la
réalisation de la car-
rière

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé du Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE

d'allouer, pour 1999, une subvention exceptionnelle à la SHRCB d'un montant de 250 000 F.

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 657.4 Fonction 40.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 juillet 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN